



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

O.981.0-5

EUROF 2 / 2000

Notification  
aux Gouvernements des États parties à la  
Convention relative à la constitution d'"Eurofima",  
Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire,  
conclue à Berne le 20 octobre 1955

---

ADHESION DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Le 21 novembre 2000, la République slovaque a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument d'adhésion à la Convention relative à la constitution d'"Eurofima".

La République slovaque étant devenue membre de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) le 16 février 1994, son adhésion à la Convention précitée a pris effet le 21 novembre 2000, conformément à l'article 11 de la Convention.

Selon le paragraphe c de la disposition précitée, l'adhésion à la Convention entraîne également l'adhésion au Protocole additionnel du 20 octobre 1955.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 29 novembre 2000